

**PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS**  
**Direction de la Coordination, des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial**  
**Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement**  
**Section Installations Classées**

Communes de BEAUMETZ-LES-AIRE et BOMY

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE**  
**EXPLOITATION DU PARC EOLIEN DE MEMONT**  
**PAR LA SOCIÉTÉ « WP FRANCE 25 »**

-----

En exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté préfectoral du 2 octobre 2018, une enquête publique est ouverte pendant 32 jours à partir du 29 octobre 2018, sur la demande d'exploitation d'un parc éolien comprenant cinq aérogénérateurs (Hauteur du mât le plus haut : 75 à 85 m – Puissance unitaire : 2,35 à 3,3 MV – Puissance totale installée : 11,75 à 16,5 MW) et deux postes de livraison sur le territoire des communes de BEAUMETZ-LES-AIRE et BOMY par la Société « WP FRANCE 25 ».

M. Audry BEAUVISAGE est chargé du suivi du dossier de la Société « WP FRANCE 25 » (01.73.00.67.90 – 06.23.04.04.62).

Le public pourra prendre connaissance du dossier sur support papier relatif à cette installation, en Mairie de BEAUMETZ-LES-AIRE - siège de l'enquête, située au 6, rue de l'Aire, le lundi de 14 h 00 à 16 h 00 et le vendredi de 17 h 00 à 19 h 00, ainsi que du dossier sous format numérique à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/970> .

Ce même dossier peut également être consulté, pendant la durée de l'enquête, à la Préfecture du Pas-de-Calais – Service Installations Classées – Rue Ferdinand Buisson – 62020 ARRAS cedex 9, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h.

Une étude d'impact, l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale « MRAE » et le mémoire en réponse à cet avis sont insérés au dossier d'enquête publique.

Un dossier sous format numérique est déposé en mairies de AUDINCTHUN, BOMY, COYECQUES, DELETTES, DENNEBROEUCQ, ENQUIN-LEZ-GUINEGATTE, ERNY-SAINT-JULIEN, FEBVIN-PALFART, FLECHIN, FONTAINE-LES-BOULANS, FRUGES, HEZECQUES, LAIRES, LISBOURG, LUGY, MATRINGHEM, MENCAS, PREDEFIN, RADINGHEM, RECLINGHEM, SENLIS, THEROUANNE, VERCHIN et VINCLY.

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, en Mairie de BEAUMETZ-LES-AIRE siège de l'enquête, du 29 octobre au 29 novembre 2018 inclus, soit à les transmettre par courrier en Mairie de BEAUMETZ-LES-AIRE ou les formuler à M. Jean-Paul DANCOISNE, retraité de la Gendarmerie, en qualité de commissaire-enquêteur, qui sera présent en cette mairie :

- le lundi 29 octobre 2018 de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- le mercredi 7 novembre 2018 de 14 h 00 à 17 h 00 ;
- le mardi 13 novembre 2018 de 14 h 00 à 17 h 00 ;
- le samedi 24 novembre 2018 de 9 h 00 à 12 h 00 ;
- le jeudi 29 novembre 2018 de 15 h 00 à 18 h 00

Les observations et propositions du public pourront également être formulées, du 29 octobre 2018 au 29 novembre 2018, à l'adresse suivante : [http:// www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr) – Publications - Consultation du Public - Enquête Publique – Eolienne – WP FRANCE 25 - Réagir à cet article.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairie de BEAUMETZ-LES-AIRE ainsi que dans les mairies précitées. A l'issue de l'enquête, le Préfet statuera sur la demande d'autorisation d'exploiter.

Les personnes intéressées pourront consulter sur le site Internet de la Préfecture du Pas-de-Calais : [www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr) - Publications - Consultation du Public - Enquête Publique – Eolienne – WP FRANCE 25, les informations relatives à ce projet.